



2020-08-05

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois d'août tenue ce **mercredi 5e jour du mois de août 2020 à 13 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents messieurs les conseillers Alain Gamache, maire de la Municipalité de Lochaber Canton, Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon, monsieur Gilles Tremblay maire de la Municipalité de Chénéville et Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le secrétaire trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Jocelyn Robinson, ainsi que la commis de bureau, madame Sylvie Sauvé, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

1. **Moment de réflexion**
2. **Ouverture de la séance (décision)**
3. **Adoption de l'ordre du jour (décision)**
4. **Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du Comité administratif régulière tenue le 3 juin 2020, de la séance ajournée tenue le 10 juin 2020 et des séances extraordinaires tenues les 16 juin et 8 juillet 2020 (décision)**
5. **Gestion administrative et humaine**
 - 5.1 **Ressources financières**
 - 5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers (décision)
 - 5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois de juillet 2020 (décision)
 - 5.1.3 Dépôt du rapport financier au 30 juin 2020 de la MRC de Papineau (décision)
 - 5.1.4 Jetons de présence et frais de déplacement des élus – Période du 1^{er} avril au 30 juin 2020 – Autorisation (décision)
 - 5.1.5 Jetons de présence et frais de déplacement des non-élus – Période du 1^{er} décembre 2019 au 30 juin 2020 – Autorisation (décision)
 - 5.1.6 Approbation des frais de déplacement – Séance du Comité administratif – Règlement numéro 049-2000 – Période du 1^{er} décembre 2019 au 30 juin 2020 (décision)
 - 5.1.7 Paiement de la facture 07708 liée aux services professionnels rendus – Consultation générale – Deveau Avocats – Autorisation (décision)



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- 5.1.8 Paiement de la facture 4744 – Duhamel Électrique Inc. – Remplacement des lumières extérieures de l'édifice Henri-Bourassa – Autorisation (ratification)
- 5.1.9 Réseau collectif de fibre optique de la MRC – Achats de batteries de support pour plusieurs municipalités – Ratification (décision)
- 5.1.10 Impression de constats personnalisés pour la Sûreté du Québec – Autorisation (décision)

5.2 Ressources humaines

- 5.2.1 Poste de secrétaire-réceptionniste – Appel de candidatures - Recommandation du Comité de sélection (décision)
- 5.2.2 Contrat de services pour l'entretien du bâtiment de la MRC – Service temporaire d'un journalier (décision)
- 5.2.3 Poste de stagiaire en génie civil – Lancement d'un appel de candidature – Autorisation (décision)

5.3 Ressources matérielles

- 5.3.1 Archives de la MRC de Papineau et du CLD Papineau – Liste des dossiers à détruire conformément au calendrier de conservation (décision)
- 5.3.2 Appel d'offres sur invitation pour le changement du revêtement extérieur de l'édifice Henri-Bourassa (discussion)

5.4 Évaluation foncière

- 5.4.1 Processus d'octroi de contrat de services professionnels en évaluation foncière 2021-2024 – Suivis (discussions)

6. Gestion stratégique

6.1 Organisation de la MRC

- 6.1.1 Pandémie COVID-19 - État de situation et bilan financier concernant l'impact pour la MRC de Papineau – Dépôt du rapport des dépenses (information et discussions)
- 6.1.2 Organisation et animation du Lac à l'épaule prévu le 21 août prochain – Autorisation budgétaire (décision)
- 6.1.3 Projet de règlement concernant la gestion contractuelle de la MRC – Ajustement proposé (discussions)

6.2 Développement du milieu

- 6.2.1 Fonds culturel de Papineau 2020 – Volet arts – Subventions - Recommandation du Comité consultatif culturel (décision)

6.3 Développement économique

- 6.3.1 Projet « Papineau numérique » - État de situation (discussions)
 - 6.3.1.1 Projet « Papineau Numérique », phase 1 – Facture mensuelle de BC2 Tactique – Autorisation budgétaire (décision)
 - 6.3.1.2 Ajout de protections au contrat d'assurance de la MRC de Papineau - Autorisation budgétaire (décision)

6.3.2 Renouvellement de l'entente avec la Table Agroalimentaire de l'Outaouais pour le projet d'agent de commercialisation (décision)

6.3.3 Aide financière à la plale-forme agricole de L'Ange-Gardien – Centre de Recherche et de Développement des Technologies Agricoles de l'Outaouais (CREDETAO) (décision)

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.4.1 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) - Opportunité d'une somme supplémentaire – Désengagement de la MRC des Collines (information)

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

6.5.1 Achat d'équipement dans le cadre de l'application du règlement en prévention incendie – Autorisation (décision)

6.5.2 Semaine de la prévention des incendies 2020 – Autorisation budgétaire (décision)

6.5.3 Transfert de la radio mobile dans le véhicule du coordonnateur en sécurité publique – Ratification (décision)

6.6 Transport

6.6.1 Projet de transport en commun du Regroupement des transports adaptés et collectifs ruraux de l'Outaouais (RTACRO) – Proposition de résolution (recommandation)

7. Correspondance

8. Diverses demandes d'appui

8.1 Demande à la Société d'habitation du Québec quant au lancement de la programmation 2020-2021 des programmes RénoRégion et Pyrrhotite – MRC Antoine-Labelle (décision)

8.2 Demande d'aide financière aux gouvernements pour les frais engendrés dans le cadre de la COVID-19 dans les MRC, municipalités et villes – MRC du Val-Saint-François (décision)

9. Calendrier des rencontres

9.1 Dépôt du calendrier des rencontres des mois d'août à décembre 2020 (information)

9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 19 août 2020 (information)

10. Sujets divers

11. Période de questions et propos des membres

12. Levée de la séance (décision)

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2020-08-211



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2020-08-212

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

L'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

**4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
TENUE LE 3 JUIN 2020, DE LA SÉANCE AJOURNÉE TENUE LE 10 JUIN
2020 ET LES SÉANCES EXTRAORDINAIRES TENUES LES 16 JUIN ET
8 JUILLET 2020**

CA-2020-08-213

ATTENDU les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 3 juin 2020, de la
séance ajournée tenue le 10 juin 2020 et les séances extraordinaires
tenues les 16 juin et 8 juillet 2020 soient déposés au cahier des membres
à titre d'information ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 3 juin 2020, de la séance
ajournée tenue le 10 juin 2020 et les séances extraordinaires tenues les 16 juin et 8
juillet 2020 soient adoptés tel que rédigés et consignés aux archives de la MRC de
Papineau.

Adoptée.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE

5.1.1 Ressources financières

5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS

CA-2020-08-214

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Conformément à l'article 3 du règlement 023-84, les dépenses ci-après
énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :

Luc Desjardins		45.12 \$
----------------	--	----------



ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS ET PRÉLÈVEMENTS ÉMIS PAR LA MRC POUR LE MOIS DE JUILLET 2020 (DÉCISION)

CA-2020-08-215

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

La liste des chèques et des prélèvements du mois de juillet 2020 soit les numéros 22857 à 22909 totalisant un montant de 280 439.02 \$, les prélèvements numéros 1306 à 1333 totalisant un montant de 70 400.55 \$ ainsi que les salaires pour le mois de juillet 2020 soient et sont adoptés, à savoir :

Salaires au	4 juillet 2020	14 367.96 \$
Salaires au	11 juillet 2020	13 971.36 \$
Salaires au	18 juillet 2020	14 658.03 \$
Salaires au	25 juillet 2020	16 188.50 \$
Salaires des élus–	juillet 2020	17 627.97 \$
Total des salaires		76 813.82 \$
Comptes fournisseurs (chèques)		280 439.02 \$
Comptes fournisseurs (prélèvements)		70 400.55 \$
TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES		350 839.57 \$

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

5.1.3 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU 30 JUIN 2020 DE LA MRC DE PAPINEAU

CA-2020-08-216

ATTENDU l'analyse des recettes et des dépenses pour la période du 1er janvier au 30 juin 2020 soumise au Comité administratif par la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Ladite analyse soit et est acceptée sous réserve de modification lors de la vérification des livres ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ET QUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**5.1.4 JETONS DE PRÉSENCE ET FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS –
PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL AU 30 JUIN 2020 – AUTORISATION**

CA-2020-08-217

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Conformément à la résolution 2019-04-071 portant sur les modalités de paiement des rémunérations prévues au règlement 166-2019 « Rémunération additionnelle pour participation à une commission, un comité, un organisme mandataire ou supramunicipal », le rapport sur les jetons de présence des élus, pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2020, soit ratifié;

QUE :

Le kilométrage effectué par les membres du Conseil des maires pour assister à une réunion de différentes instances reconnues, durant la période du 1^{er} avril au 30 juin 2020, soit remboursé tel que décrit au tableau joint à la présente résolution, et ce, conformément à l'article 9 du règlement 166-2019;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

**5.1.5 JETONS DE PRÉSENCE ET FRAIS DE DÉPLACEMENT DES NON-
ÉLUS – PÉRIODE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2019 AU 30 JUIN 2020 –
AUTORISATION**

CA-2020-08-218

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Conformément à la résolution 2019-04-071 portant sur les modalités de paiement des rémunérations prévues au règlement 166-2019 « Rémunération additionnelle pour participation à une commission, un comité, un organisme mandataire ou supramunicipal », le rapport, pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 30 juin 2020, soit ratifié;

QUE :

Le kilométrage effectué par les membres de comité et les représentants de la MRC pour assister à une réunion, durant la période 1^{er} décembre 2019 au 30 juin 2020, soit remboursé tel que décrit au tableau joint à la présente résolution, et ce, conformément aux décisions antérieures;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.



**5.1.6 APPROBATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT – SÉANCES DU
COMITÉ ADMINISTRATIF – RÈGLEMENT NUMÉRO 166-2019 –
PÉRIODE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2019 AU 30 JUIN 2020**

CA-2020-08-219

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Les frais de déplacement des membres du Comité administratif pour assister aux séances respectives dudit Comité, en référence à la période du 1^{er} décembre 2019 au 30 juin 2020, soient remboursés tels que décrits au tableau joint à la présente résolution, et ce, conformément à l'article 9 du règlement 166-2019.

Adoptée.

**5.1.7 PAIEMENT DE FACTURE 07708 LIÉE AUX SERVICES
PROFESSIONNELS RENDUS – CONSULTATIONS GÉNÉRALES –
DEVEAU AVOCATS – AUTORISATION**

CA-2020-08-220

ATTENDU la facture numéro 07708, datée du 30 juin 2020, de la firme Deveau Avocats, représentant un montant de 1 905.42 \$, incluant les taxes applicables, concernant les interventions réalisées relativement à divers dossiers en cours, notamment en relation avec la gestion contractuelle et la politique d'achat;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le paiement de la facture de la firme Deveau Avocats, représentant un montant de 1 905.42 \$, incluant les taxes applicables, pour couvrir les honoraires associés auxdites interventions juridiques ;

QUE :

La présente dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC aux postes budgétaires numéro 02 12001 412 ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

**5.1.8 PAIEMENT DE FACTURE 4744 - DUHAMEL ÉLECTRIQUE INC.-
REMPACEMENT DES LUMIÈRES EXTÉRIEURES DE L'ÉDIFICE
HENRI-BOURASSA- RATIFICATION**

CA-2020-08-221

ATTENDU la facture numéro 4744, datée du 4 juillet 2020, de l'entreprise Duhamel Électrique Inc., représentant un montant de 1 500.37 \$, incluant les taxes applicables, concernant le remplacement des lumières extérieures de l'édifice Henri-Bourassa ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Le Comité administratif ratifie le paiement de la facture de l'entreprise Duhamel Électrique Inc, représentant un montant de 1 500.37 \$, incluant les taxes applicables, pour couvrir les frais associés au remplacement des lumières extérieures de l'édifice Henri-Bourassa;

QUE :

La présente dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC aux postes budgétaires numéro 02 13000 522 ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.9 RÉSEAU COLLECTIF DE FIBRE OPTIQUE DE LA MRC – ACHATS DE BATTERIES DE SUPPORT POUR PLUSIEURS MUNICIPALITÉS - RATIFICATION

CA-2020-08-222

ATTENDU la résolution numéro 2005-02-26, adoptée lors de la séance du Conseil tenue le 16 février 2005, déclarant la compétence de la MRC relativement à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunications à large bande passante ;

ATTENDU que les équipements du réseau collectif de fibre optique installés au bureau des Municipalités de Montebello, de Boileau et de l'école de Namur représentent des liens principaux du réseau de radiocommunication lié au service de répartition des appels d'urgence 911 et du réseau de téléphonie de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que l'UPS modèle « APC 2200 XL » situé dans la Municipalité de Montebello a été installé en 2011 et qu'il a démontré des signes de défectuosité (ne garde plus la charge et le système électronique de l'UPS est défectueux) ;

ATTENDU que l'UPS modèle APC 1500 installé à Boileau ne tient plus la charge et que cet UPS soutient le réseau de téléphonie interne et externe de la MRC;

ATTENDU que l'UPS Modèle APC SUA2200XL installé à l'école de Namur ne tient plus la charge et que cet UPS soutient un point de distribution de la MRC de Papineau pour les Municipalités de Namur, de Boileau, de St-Émile-de-Suffolk et de Lac-des-Plages ;

ATTENDU que l'UPS modèle « APC 1500 » de l'usine de filtration de Montebello est défectueux et doit être remplacé rapidement afin d'assurer la surveillance d'alarmes de la station de filtration ;

ATTENDU que deux entreprises ont reçu une demande de prix en lien avec le remplacement de ces équipements soit Groupe informatique DL et Microrama, lesquelles sont situées à Gatineau;

ATTENDU les offres soumises par Groupe DL Solutions informatiques et Microrama pour le changement de l'ensemble des batteries de remplacement tel qu'indiqué ci-bas ;

**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**



	Groupe DL	Microrama	
APC SMX2000LV (1)	1 699.99 \$	1 625.00 \$	HV Montebello
APC SMX120BP (1)	899.99 \$	885.00 \$	HV Montebello
APC RBC7 (1)	169.99 \$	225.00 \$	HV Boileau
TripLite RBC36-SLT (3)	717.00 \$	675.00 \$	HV Boileau et Stock
APC SMT1500NC (1)	1 099.99 \$	1 075.00 \$	Usine eaux usées
APC RBC7 (1)	169.99 \$	225.00 \$	École Namur
APC RBC55 (1)	329.99 \$	480.00 \$	École Namur
	5 086.94 \$	5 190.00 \$	

ATTENDU que la soumission du Groupe DL Informatique est la plus basse et conforme avec un montant de 5,086.94\$, excluant les taxes et les frais de transport ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif ratifie l'achat des batteries (achat de batteries de support et d'unités de contrôle) auprès de l'entreprise Groupe solutions informatiques en relation avec les Municipalités identifiées ci-dessus et reliées au réseau collectif de fibre optique de la MRC;

QUE :

Cette dépense, représentant un montant de 5 086.94 \$, excluant les taxes et le transport, soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC de Papineau au poste budgétaire 02 62400 524 ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.10 IMPRESSION DE CONSTATS PERSONNALISÉS POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC - AUTORISATION

CA-2020-08-223

ATTENDU que la Cour municipale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a le choix d'utiliser les constats déjà imprimés par la Sûreté du Québec ou de commander des constats personnalisés;

ATTENDU que les échanges survenus entre la Cour municipale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et la Sûreté du Québec afin de rendre plus claire l'information transmise aux citoyens lorsqu'ils reçoivent un constat par un policier;

ATTENDU que l'impression de constats personnalisés permet d'éviter les erreurs de transcription et les pertes de temps pour les policiers;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU que la Cour municipale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais s'engage à payer 50 % des coûts de l'impression des constats personnalisés;

ATTENDU que le coût estimé pour l'impression de quatre mille (4 000) constats est trois mille dollars (3 000 \$) selon l'information transmise par la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte l'offre transmise par la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour l'impression d'environ quatre mille (4 000) constats personnalisés de la Sûreté du Québec, laquelle représente une dépense de mille cinq cents dollars (1 500 \$) pour la MRC de Papineau ;

QUE :

Ladite dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2020 au poste budgétaire 02 12001 412;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.2 Ressources humaines

5.2.1 POSTE DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE – APPEL DE CANDIDATURES – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

CA-2020-08-224

ATTENDU la résolution numéro CA-2020-06-191, adoptée par le Comité administratif lors de la séance tenue le 16 juin 2020, autorisant, notamment, le lancement de l'appel de candidatures à l'externe pour combler le poste de secrétaire-réceptionniste en raison d'un remplacement temporaire, conformément à la convention collective de la MRC;

ATTENDU qu'à cet égard, la MRC a reçu neuf (9) candidatures dans le cadre dudit appel de candidatures, lequel s'est terminé le 17 juillet 2020;

ATTENDU que quatre (4) candidatures ont été invitées au processus de sélection, notamment en participant à une entrevue ainsi qu'à un examen écrit ;

ATTENDU qu'une seule candidate a réalisé le processus de sélection, le 4 août 2020;

ATTENDU le rapport émis par les membres du Comité de sélection dans le cadre de la présente séance présentant, notamment leur recommandation à l'égard de la candidate à retenir;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif acceptent la recommandation émise par le Comité de sélection et, par le fait même, autorisent l'embauche temporaire de madame Catherine Chartrand à titre de secrétaire-réceptionniste, et ce, pour une période débutant le 6 août 2020 et se terminant au retour de madame Émilie Welburn à son poste, prévu au mois de janvier 2021;

QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer un contrat de travail avec la candidate choisie selon les termes et les conditions établis par la MRC de Papineau conformément à la convention collective de la MRC;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée

5.2.2 CONTRAT DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN DU BÂTIMENT DE LA MRC – SERVICE TEMPORAIRE D'UN JOURNALIER

CA-2020-08-225

ATTENDU le besoin d'effectuer divers travaux légers sur la propriété de la MRC, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur au cours des années 2020 et 2021;

ATTENDU les résolutions antérieures (CA-2010-10-218, CA-2011-02-037, CA-2012-02-035, CA-2013-02-027, CA 2014-08-1510, CA-2016-05-152, CA 2018-04-116 et CA-2019-11-333) adoptées par le Comité administratif, autorisant, notamment, la conclusion d'un contrat de services avec monsieur Benoît Clément pour la réalisation de travaux légers sur le bâtiment de la MRC;

ATTENDU monsieur Benoit Clément est actuellement en arrêt maladie pour une durée indéterminée ;

ATTENDU la proposition de monsieur Michel Richer visant à remplacer monsieur Benoit Clément temporairement pour la réalisation de travaux légers ;

ATTENDU qu'il est recommandé qu'un contrat de services temporaire soit conclu avec monsieur Richer en fonction d'un taux horaire de 22.00 \$, et ce, jusqu'au retour de monsieur Clément;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la direction générale à recourir aux services de monsieur Michel Richer pour effectuer des travaux légers sur le bâtiment de la MRC, à titre de travailleur autonome sur une base « heures travaillées / heures payées », et ce, jusqu'au retour de monsieur Benoit Clément aux conditions identifiées ci-haut au sein de la présente résolution;

QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Papineau, le contrat de services temporaire en remplacement de monsieur Benoit Clément ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution en collaboration avec le coordonnateur en sécurité publique, responsable de l'entretien de l'édifice, notamment, en ce qui a trait à l'administration et la coordination dudit contrat.

Adoptée.



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

5.2.3 POSTE DE STAGIAIRE EN GÉNIE CIVIL – LANCEMENT D’UN APPEL DE CANDIDATURE - AUTORISATION

CA-2020-08-226

ATTENDU l’adoption des prévisions budgétaires 2020 confirmant les orientations et les lignes directrices à suivre pour l’année 2020 (résolutions numéro 2019-11-196, 2019-11-197 et 2019-11-198);

ATTENDU la résolution numéro 2020-05-077, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 mai 2020, adoptant, notamment, le guide de gestion du Service d’ingénierie révisé de la MRC afin d’assurer une saine administration dudit service et d’encadrer les interventions réalisées par les membres de l’équipe du Service d’ingénierie de la MRC;

ATTENDU que grâce au Programme de gestion des actifs municipaux géré par la Fédération canadienne des municipalités, deux municipalités du territoire bénéficieront de ce dernier et souhaitent avoir recours au Service d’ingénierie de la MRC;

ATTENDU qu’il y a lieu de procéder au lancement d’un appel de candidatures afin de combler un poste de stagiaire en génie civil de la MRC dédié principalement à la réalisation du projet en matière de gestion des actifs municipaux de ces deux municipalités, lequel sera embauché pour la session automnale;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent le lancement d’un appel de candidatures pour combler le poste de stagiaire en génie civil au sein de l’équipe de la MRC durant la session automnale de formation;

QUE :

La dépense associée à la diffusion de l’appel de candidatures soit autorisée et financée à même le budget d’exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-39500-341 ;

QUE :

Le Préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont mandatés pour procéder à l’embauche du stagiaire en génie civil et assurer les suivis de la présente décision ;

QUE :

Le Préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer un contrat de travail avec le ou la candidat(e) choisi(e) conformément au programme de formation et aux normes applicables;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l’ordre du jour de la prochaine séance du Comité administratif à titre d’information.

Adoptée.

5.3 Ressources matérielles

5.3.1 ARCHIVES DE LA MRC DE PAPINEAU ET DU CLD PAPINEAU – LISTE DES DOSSIERS À DÉTRUIRE CONFORMÉMENT AU CALENDRIER DE CONSERVATION

CA-2020-08-227

ATTENDU l'approbation de la refonte du calendrier de conservation des archives de la MRC de Papineau par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) le 18 septembre 2012;

ATTENDU la liste des documents de la MRC de Papineau et du CLD Papineau à détruire au 31 décembre 2020, conformément aux délais prescrits par le calendrier de conservation des archives de la MRC, telle liste étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif approuve la liste des documents de la MRC de Papineau et du CLD Papineau à détruire au 31 décembre 2020, conformément aux délais de conservation prescrits par ledit calendrier et, par le fait même, autorise le Service du greffe à procéder à la destruction desdits documents selon les normes et les lois en vigueur;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.3.2 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE CHANGEMENT DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DE L'ÉDIFICE HENRI-BOURASSA (INFORMATION)

En relation avec les priorités ciblées par le Comité administratif pour l'année 2020, monsieur Jocelyn Robinson, secrétaire-trésorier adjoint et directeur général adjoint, dresse un résumé des travaux effectués à ce jour. Considérant que la mise en place du projet « Papineau Numérique » phase I engendrera des travaux au sein de l'édifice Henri Bourassa, il est suggéré de reporter les travaux prévus au printemps 2021. Le Comité administratif convient de reporter les travaux visant le changement du revêtement extérieur de l'édifice Henri Bourassa.

5.4 Évaluation foncière

5.4.1 PROCESSUS D'OCTROI DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE 2021-2024 – SUIVIS (INFORMATION)

Monsieur le Préfet et madame Roxanne Lauzon, directrice générale et secrétaire-trésorière, dressent un résumé de la rencontre tenue avec le représentant de la firme Servitech Inc., laquelle a été tenue le 5 août 2020, conformément au mandat confié par le Conseil des maires. Une proposition révisée devrait être transmise à la MRC le 12 août prochain. Celle-ci sera acheminée au Comité Évaluation foncière de la MRC ainsi qu'au Conseil des maires en vue d'une décision le 19 août prochain.

6. GESTION STRATÉGIQUE

6.1 Organisation de la MRC

6.1.1 PANDÉMIE COVID-19 – ÉTAT DE SITUATION ET BILAN FINANCIER CONCERNANT L'IMPACT POUR LA MRC DE PAPINEAU – DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES (INFORMATION)

À partir de la documentation déposée auprès des membres du Comité administratif, madame Roxanne Lauzon, directrice générale et secrétaire-trésorière, présente un bref résumé du rapport concernant l'impact de la pandémie COVID-19 sur la MRC de Papineau, notamment en ce qui a trait aux services, aux ressources (humaines,



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

financière et matérielles) ainsi qu'à la structure organisationnelle (CM, CA, Commissions et comités).

6.1.2 ORGANISATION ET ANIMATION DU LAC À L'ÉPAULE PRÉVU LE 21 AOÛT PROCHAIN – AUTORISATION BUDGÉTAIRE

CA-2020-08-228

ATTENDU la résolution numéro 2020-04-069, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 avril 2020, approuvant, la tenue d'un Lac à l'épaule le 21 août 2020 dans la Municipalité de Ripon afin de permettre aux maires d'échanger sur des dossiers stratégiques et administratifs liés au territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU le dépôt d'un budget provisoire en relation avec la tenue du Lac-à-l'épaule prévu le 21 août prochain, notamment en ce qui a trait à la logistique de l'événement (traiteur, location de salle, etc.) ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent les dépenses associées à l'organisation et la tenue du Lac-à-l'épaule prévue le 21 août prochain à Ripon conformément au budget provisoire déposé dans le cadre de la présente séance, lequel représente une somme maximale de 3 000 \$;

QUE :

La dépense associée audit mandat soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire 02 11000 493;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.1.3 PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MRC – AJUSTEMENT PROPOSÉ (INFORMATION)

Le projet de règlement révisé relatif à la gestion contractuelle et abrogeant toute réglementation antérieure afférente est déposé auprès des membres du Comité administratif. Madame Roxanne Lauzon, directrice générale et secrétaire-trésorière, en explique les principales modifications apportées suite aux discussions tenues lors de la séance du Conseil des maires le 20 mai dernier. Les membres du Comité administratif conviennent que ledit projet sera déposé à titre d'information lors de la séance du Conseil des maires prévue le 19 août prochain en vue de son adoption lors de la séance du 16 septembre 2020.

6.2 Développement du milieu

6.2.1 FONDS CULTUREL DE PAPINEAU 2020 – VOLET ARTS - SUBVENTIONS – RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

CA-2020-08-229

ATTENDU la résolution numéro 2017-05-078, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 juillet 2017, approuvant le plan d'action 2018-2020 de l'entente de développement culturel (EDC) conclue avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC);

ATTENDU la résolution numéro CA-2019-02-073, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 26 février 2019, approuvant la signature d'un avenant à la convention de l'EDC conclue avec le MCC, confirmant la majoration de l'aide financière du MCC et prévoyant un montant de 20 000 \$ pour le volet arts de l'appel de projet 2020 du Fonds culturel de Papineau;

ATTENDU que sept (7) projets ont été déposés dans le cadre du volet arts de l'appel de projets se terminant le 15 juillet 2020,

ATTENDU que les membres du CCC et le représentant du ministère de la Culture et des Communications ont évalué les projets en fonction des cinq critères d'évaluation suivants :

- Les retombées du projet pour le milieu et les citoyens ;
- Le réalisme des prévisions budgétaires et de l'échéancier de réalisation ;
- La capacité du promoteur à réaliser le projet ;
- L'effort de diversification des sources de financement et de création de partenariat ;
- L'effet structurant du projet pour le promoteur (organisme ou municipalité).

ATTENDU que le CCC recommande au Comité administratif de la MRC d'attribuer les fonds disponibles pour cet appel de projets, tel que présenté à l'annexe 1 de la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'attribuer les subventions en provenance du Fonds culturel de la MRC (volet Arts) totalisant une somme de 20 000 \$ aux sept (7) projets s'étant qualifiés, et ce, conformément à la recommandation du CCC tel que présentée à l'annexe 1;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil des maires prévue le 19 août 2020 pour considération;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente décision.

Adoptée.

6.3 Développement économique

6.3.1 PROJET « PAPINEAU NUMÉRIQUE) – ÉTAT DE SITUATION (INFORMATION)

Le résumé sur les travaux réalisés dans le cadre du projet « Papineau Numérique », phase I est déposé auprès des membres du Comité administratif. Madame Roxanne Lauzon, directrice générale et secrétaire-trésorière, en explique les principales composantes.

6.3.1.1 PROJET « PAPINEAU NUMÉRIQUE », PHASE 1 – FACTURE MENSUELLE DE BC2 TACTIQUE – AUTORISATION BUDGÉTAIRE

CA-2020-08-230



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- ATTENDU la résolution numéro 2005-02-26, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 février 2005, déclarant la compétence de la MRC relativement à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunications à large bande passante ;
- ATTENDU que la demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché » déposée pour le projet Fibre à la maison a été acceptée et les protocoles d'entente ont été signés ;
- ATTENDU que le déploiement d'un tel projet nécessite une expertise spécifique dans la gestion de ce dernier (bureau de projet) ;
- ATTENDU que le mandat d'un bureau de projet consiste à assurer l'administration et la supervision du projet, notamment quant au budget prévu, au respect des échéanciers et à la reddition de comptes auprès des instances gouvernementales ;
- ATTENDU la résolution numéro 2019-08-156, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 août 2019, autorisant le lancement d'un appel d'offres visant la gestion du projet « Fibre Papineau » (bureau de projet) dans le cadre du développement du réseau de fibre optique de la MRC de Papineau ;
- ATTENDU la résolution numéro 2019-12-244, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 décembre 2019, octroyant le contrat de services professionnels visant la gestion du projet « Papineau Numérique » (bureau de projet) dans le cadre du développement du réseau de fibre optique de la MRC de Papineau à la firme BC2 tactique, le tout en conformité avec la Politique de gestion contractuelle de la MRC et le document d'appel d'offres numéro AP-2019-08-004 ;
- ATTENDU le règlement numéro 169-2020, adopté lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 mars 2020, déléguant des pouvoirs au Comité administratif dans le cadre de la réalisation du projet « Papineau Numérique », phase I ;
- ATTENDU la facture numéro 2023 datée du 1^{er} juillet 2020, de la firme BC2 Tactique inc., représentant un montant de 55 342.12 \$, incluant les taxes applicables, concernant les interventions réalisées au mois de juin 2020 ;
- ATTENDU que des ajustements ont été demandés à la firme BC2 en relation avec la facture numéro 2023, notamment en ce qui a trait au niveau de réalisation des travaux ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le paiement de la facture de la firme BC2 Tactique inc, pour couvrir les honoraires associés aux interventions réalisées au mois de juin 2020 dans le cadre de la réalisation du projet « Papineau Numérique », phase I conditionnellement à la modification de cette dernière conformément aux ajustements demandés ;

QUE :

La dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 23 07000 300;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

6.3.1.2 AJOUT DE PROTECTIONS AU CONTRAT D'ASSURANCE DE LA MRC DE PAPINEAU – AUTORISATION BUDGÉTAIRE

CA-2020-08-231

ATTENDU la résolution numéro 2005-02-26, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 février 2005, déclarant la compétence de la MRC relativement à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunications à large bande passante ;

ATTENDU que la demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché » déposée pour le projet Fibre à la maison a été acceptée et les protocoles d'entente ont été signés ;

ATTENDU la résolution numéro 2019-12-244, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 décembre 2019, octroyant le contrat de services professionnels visant la gestion du projet « Papineau Numérique » (bureau de projet) dans le cadre du développement du réseau de fibre optique de la MRC de Papineau à la firme BC2 tactique, le tout en conformité avec la Politique de gestion contractuelle de la MRC et le document d'appel d'offres numéro AP-2019-08-004 ;

ATTENDU que le déploiement d'un tel projet nécessite l'adhésion à une assurance pour les équipements du réseau de fibre optique appartenant à la MRC de Papineau ;

ATTENDU que la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) accepte d'étendre la garantie d'assurance aux équipements du réseau de fibre optique appartenant à la MRC Papineau ;

ATTENDU que le taux utilisé pour établir la prime sera de 0.45\$ par tranche de 100.00 \$ conformément à l'offre proposée par la MMQ;

ATTENDU que cette garantie de type étendu vise uniquement les dommages matériels pouvant atteindre les biens composant le réseau, incluant les bris d'équipements, inondation et tremblements de terre ;

ATTENDU que si la MRC prévoit acquérir les biens de façon progressive, la garantie pourra être mise en vigueur dès l'acquisition des premiers biens. Le montant de garantie pourra être ajusté au fur et à mesure pour refléter la valeur croissante du réseau ;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte la proposition soumise par la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour assurer le réseau de fibre optique et ses équipements qui seront déployés dans le cadre du projet Papineau Numérique phase 1, laquelle représente un taux de 0.45\$ par tranche de 100.00\$;

QUE :

La dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 13000 420;

ET QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer le suivi.

Adoptée.

6.3.2 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA TABLE AGROALIMENTAIRE DE L'OUTAOUAIS POUR LE PROJET D'AGENT DE COMMERCIALISATION

CA-2020-08-232

ATTENDU la demande d'aide financière adressée à la MRC de Papineau par la Table Agroalimentaire de l'Outaouais (TAO), afin de supporter la réalisation du projet d'agent de commercialisation pour l'année 2020;

ATTENDU que le secteur de l'agroalimentaire a été cité comme un axe prioritaire de l'économie régionale dans le plan de développement et de diversification économique de la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro 2017-03-032, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 mars 2017, adoptant le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) et le plan d'action, dont l'une des initiatives citées est le projet d'agent de commercialisation;

ATTENDU que le mandat de l'agent de commercialisation, tel que décrit dans la demande de renouvellement de la contribution de la MRC, est de fournir un soutien-conseil à la commercialisation des produits agroalimentaires dans la région, d'amorcer avec les promoteurs une réflexion sur la mise en marché de produits de niche, etc.;

ATTENDU que le projet existe depuis 2010 et a permis à plusieurs entreprises de la MRC de bénéficier des services de l'agent et d'en retirer des bénéfices quant à la mise en marché de leurs produits;

ATTENDU qu'en référence à l'enveloppe totale annuelle du projet (72 696 \$), la cotisation établie pour la MRC de Papineau pour l'année 2020 est de 2 500 \$;

ATTENDU que la MRC acquitte sa cotisation en échange des services rendus, par l'agent de commercialisation de la TAO, aux entreprises situées sur le territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU que ladite cotisation est prévue au budget d'exploitation 2020 de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte de reconduire l'entente avec la Table Agroalimentaire de l'Outaouais (TAO) pour le projet d'agent de commercialisation et s'engage à verser une cotisation de 2 500,00 \$ pour l'année 2020, conditionnellement à la présentation d'un rapport d'activités pour l'année 2019 et l'implication financière des partenaires concernés;

QUE :

La MRC exige que la TAO fournisse un rapport d'activités simplifié démontrant que les sommes consenties auront servi à financer des activités qui auront des retombées sur le territoire;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC de Papineau au poste budgétaire 02-62008-680 ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.3.3 AIDE FINANCIÈRE À LA PLATE-FORME AGRICOLE DE L'ANGE-GARDIEN (CREDETAO)

CA-2020-08-233

ATTENDU la demande d'aide financière adressée à la MRC par le Centre de Recherche et de Développement des Technologies Agricoles de l'Outaouais (CREDETAO) afin de supporter la réalisation du projet de la Plate-Forme Agricole de L'Ange-Gardien;

ATTENDU que le secteur de l'agroalimentaire a été ciblé comme un axe prioritaire de l'économie régionale dans le plan de développement et de diversification économique de la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro 2017-03-032, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 mars 2017, approuvant le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC;

ATTENDU que le plan d'action du PDZA a comme objectifs aux points 3.2, 3.3 et 3.5 : « Améliorer l'offre agrotouristique », « Développer la transformation agroalimentaire et la commercialisation de produits régionaux » et « Mettre en valeur les productions de niche et la diversité des productions »;

ATTENDU que la Plate-Forme Agricole de L'Ange-Gardien (PFAAG) a permis, depuis sa création en 2010, à treize (13) entreprises de la relève agricole de s'établir dans la région de l'Outaouais, dont trois (3) sur le territoire de la MRC de Papineau, représentant plus de 800 000 \$ en investissement dans la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE:

Le Comité administratif autorise le versement d'une aide financière pour l'année 2020, représentant un montant de 5 000 \$, au Centre de Recherche en Développement des Technologies Agricoles de l'Outaouais (CREDETAO) dans le cadre de la réalisation du projet de la Plate-Forme Agricole de L'Ange-Gardien, et ce, conditionnellement à la réception du rapport d'activités de l'année 2019 de l'organisme et à l'implication des partenaires concernés;

QUE:

La MRC exige que le CREDETAO fournisse, à la fin de l'année, un rapport d'activités simplifié démontrant que les sommes consenties auront servi à financer des activités qui auront des retombées sur le territoire;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2020 au poste budgétaire numéro 02 62008 650 conformément au plan d'investissement accepté en début d'année;

ET QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision

Adoptée.

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.4.1 PROGRAMME D'AMENAGEMENT DURABLE DES FORETS (PADF) - OPPORTUNITE D'UNE SOMME SUPPLEMENTAIRE - DESENGAGEMENT DE LA MRC DES COLLINES (INFORMATION)

En relation avec le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), les membres du Comité Forêt de la MRC ont échangé sur les recommandations à émettre au Conseil des maires concernant une possible somme supplémentaire disponible en raison d'un désengagement potentiel de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Madame Roxanne Lauzon, directrice générale et secrétaire-trésorière, présente les principales recommandations discutées. Le sujet sera prévu à la prochaine séance du Comité administratif pour recommandation.

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

6.5.1 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT EN PRÉVENTION INCENDIE – AUTORISATION

CA-2020-08-234

ATTENDU que la MRC a mis en place un Service de la prévention des incendies afin d'assurer les fonctions d'inspecteur en prévention des incendies (TPI) dans le cadre des inspections des risques élevés, très élevés ainsi que la validation des plans et devis dans le cadre de l'émission des permis et certificats ;

ATTENDU qu'il y a lieu de bien identifier le Coordonnateur en sécurité publique ainsi que les techniciens en prévention (TPI) lors des visites de prévention et dans leurs rôles associés à l'application de la réglementation en matière de prévention incendie ;

ATTENDU la recommandation positive formulée par la direction générale et le coordonnateur à la sécurité publique à cet égard ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'achat d'équipements (pantalons, chemises, chandails, etc.) pour un montant de 1727.78 \$, excluant les taxes applicables, afin de bien identifier le personnel lors des activités de prévention ;

QUE :

Cette dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire 02 22000 527 ;

ET QUE :

La secrétaire trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

**6.5.2 SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES 2020 –
AUTORISATION BUDGÉTAIRE**

CA-2020-08-235

ATTENDU que selon le ministère de la Sécurité Publique (MSP), la Semaine de la prévention des incendies aura lieu du 4 au 10 octobre 2020 inclusivement ;

ATTENDU qu'en vertu de son Schéma de couverture de risques incendie (SCRI), la MRC est responsable d'appuyer les Services de Sécurité Incendie (SSI) locaux en ce qui a trait à leurs activités de prévention ;

ATTENDU que lors de la réunion de la Commission de la sécurité publique et civile (incendie) tenue le 12 mai dernier, certaines des activités de prévention à tenir pour l'édition 2020 ont été discutées ;

ATTENDU qu'un montant de 2000 \$ est prévu au budget d'exploitation 2020 pour l'organisation et la tenue d'activités ainsi que l'achat d'articles en prévention dont l'achat d'un chapiteau dans le cadre de la Semaine de prévention des incendies ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise une dépense représentant un montant de 2000 \$, excluant les taxes, pour l'organisation, la tenue d'activités ainsi que l'achat d'articles afin de favoriser la réalisation des activités de prévention des SSI locaux dans le cadre de la Semaine de la prévention des incendies 2020;

QUE :

Cette dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 22000 490;

ET QUE :

La secrétaire trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

**6.5.3 TRANSFERT DE LA RADIO MOBILE DANS LE VÉHICULE DU
COORDONNATEUR EN SÉCURITÉ PUBLIQUE - RATIFICATION**

CA-2020-08-236

ATTENDU la déclaration de compétence à l'égard des inspections des risques élevés et très élevés sur le territoire de la MRC (résolution numéro 2011-09-166) ;

ATTENDU qu'une des fonctions du coordonnateur en sécurité publique de la MRC est de coordonner et d'administrer les activités liées à la mise en place du réseau de radiocommunications mobiles et portatives ainsi qu'en assurer le suivi ;

ATTENDU que l'utilisation de radios mobiles assure une communication efficace et optimale entre les divers intervenants et la centrale 9-1-1 advenant une urgence sur le territoire de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que le coordonnateur remplace son véhicule personnel et que le système de radio mobile doit être déplacé dans son nouveau véhicule ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU l'estimation des coûts de déplacement et d'installation de la radio mobile au montant de 475 \$, excluant les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation positive formulée par la direction générale sur l'installation de la radio mobile dans le nouveau véhicule du coordonnateur à la sécurité publique ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le transfert de la radio mobile au nouveau véhicule du coordonnateur à la sécurité publique, lequel représente un montant 475.00 \$, excluant les taxes ;

QUE :

La dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 22000 528 ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

6.6 Transport

6.6.1 PROJET DE TRANSPORT EN COMMUN DU REGROUPEMENT DES TRANSPORTS ADAPTÉS ET COLLECTIFS RURAUX DE L'OUTAOUAIS (RTACRO) – PROPOSITION DE RÉOLUTION

En fonction de la présentation effectuée auprès des membres du Conseil des maires le 22 juillet dernier, les membres du Comité administratif échantent, notamment sur le projet de résolution proposé, les besoins en matière de transport sur le territoire et le mode de financement à privilégier. Ils conviennent qu'ils ne peuvent pas émettre une recommandation au Conseil des maires actuellement. Une séance de travail du Conseil sur le sujet serait appropriée avant de prendre une décision à cet égard.

7. CORRESPONDANCE

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI

8.1 DEMANDE À LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC QUANT AU LANCEMENT DE LA PROGRAMMATION 2020-2021 DES PROGRAMMES RÉNORÉGION ET PYRRHOTITE – MRC ANTOINE-LABELLE

Le sujet sera déposé à une séance ultérieure du Conseil des maires pour considération.

8.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUX GOUVERNEMENTS POUR LES FRAIS ENGENDRÉS DANS LE CADRE DE LA COVID-19 DANS LES MRC, MUNICIPALITÉS ET VILLES – MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Le sujet sera déposé à une séance ultérieure du Conseil des maires pour considération.

9. CALENDRIER DES RENCONTRES

9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS DE AOÛT À DÉCEMBRE 2020



Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres des mois d'août à décembre 2020.

9.3 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 19 AOÛT 2020

En raison de la situation actuelle liée à la pandémie COVID-19, aucune présentation n'est prévue avant la séance du Conseil des maires prévue le 19 août prochain.

10. SUJETS DIVERS

Aucun sujet additionnel n'est traité dans le cadre de la présente séance.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-2020-08-237

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est levée à 17h00.

Adoptée.

Benoit Lauzon
Préfet

Roxanne Lauzon
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Benoit Lauzon, Préfet